

Passage à l'euro Comment font nos voisins européens ?

Plus que quelques jours avant le big-bang du passage à l'euro fiduciaire. Chacun des douze Etats membres de l'Union économique et monétaire se prépare à sa façon. Point de vue d'un observateur bien placé : Benjamin Angel est chargé des questions liées à l'introduction de la monnaie unique à la Commission européenne. A partir du 1^{er} janvier 2002, il coordonnera la cellule européenne de suivi du passage à l'euro.



BENJAMIN ANGEL
Administrateur
Commission européenne

■ Quel rôle joue la Commission européenne pour le passage à l'euro ?

La Commission européenne a un rôle de coordination et d'impulsion. Coordination tout d'abord : nous avons créé, dès 1996, deux réseaux réunissant les chefs de mission euro des administrations nationales et les directeurs de la communication des ministères des finances. Nous réunissons très régulièrement ces responsables à Bruxelles afin d'échanger les informations et de dégager des solutions communes. Un groupe consultatif «Aspects pratiques du passage à l'euro», qui réunit 32 fédérations professionnelles européennes, discute également des modalités concrètes de l'opération. La Commission assure, par ailleurs, l'interface avec la Banque centrale européenne (BCE) et prépare toutes les décisions de l'Ecofin et de l'Eurogroupe.

Nous avons aussi un rôle important d'impulsion. La recommandation d'octobre 2000 a, par exemple, permis la quasi-généralisation des politiques de

bascule anticipée, à l'origine exclusivement françaises.

■ Vous êtes entre autres responsable, à la Commission, du groupe consultatif «Aspects pratiques du passage à l'euro». Quelles sont les bonnes et les mauvaises surprises ?

La rapidité de l'introduction des billets est une très bonne surprise. Le Conseil Ecofin tablait, en 1999, sur deux semaines pour réaliser le gros des opérations. Ce délai sera raccourci de moitié. Grâce aux efforts de tous et des banques en particulier, il y aura une majorité de transactions en espèces en euro dès les quatrième ou cinquième jour dans l'ensemble des Etats participants. Côté mauvaise surprise, la situation des PME demeure préoccupante à quelques semaines des échéances : il y a toujours un noyau dur de 20 % de PME qui n'a pas compris que le 1^{er} janvier est la date ultime pour fonctionner totalement en euro.

■ Quel pays respecte le mieux son programme d'utilisation scripturale de l'euro ?

Seule la France s'est fixée un objectif en la matière. L'utilisation scripturale de l'euro est forte dans trois pays : la Belgique, le Luxembourg et depuis peu la France. Ailleurs, elle demeure faible. Au troisième trimestre 2001, la part des paiements en euro atteint en moyenne 10 % pour les particuliers et 15 % pour les entreprises. En Autriche, en Irlande et aux Pays-Bas, l'utilisation de l'euro scripturale est quasi inexistante.

■ Les Européens sont-ils prêts psychologiquement à passer à l'euro fiduciaire ?

Changer de monnaie est une opération psychologiquement difficile. En

moyenne, 40 % des Européens n'ont jamais été confrontés physiquement à des prix exprimés dans une autre monnaie que la leur. Sans préparation active, ces personnes risquent d'avoir l'impression de se réveiller le 1^{er} janvier 2002 dans un pays étranger. Le double affichage des prix est obligatoire dans trois pays et très répandu partout, mais son impact reste faible. En moyenne, 70 % des citoyens disent ne pas faire attention aux prix en euro et une proportion identique ne les a pas mémorisés. Ce constat est préoccupant. Nous avons donc obtenu des associations de commerçants au niveau européen qu'elles s'engagent à passer progressivement à l'euro majeur, qui est psychologiquement beaucoup plus effi-

cace, et promu toutes les politiques de bascule anticipée. Mais aux Pays-Bas, en Autriche et en Irlande, l'approche proactive est très faible et la transition risque donc d'être plus difficile.

■ D'après plusieurs sondages en France, certains consommateurs craignent que le passage à l'euro soit l'occasion d'un dérapage des prix...

Si le passage à l'euro exerce un effet sur l'inflation, il sera extrêmement modéré.

Néanmoins, la crainte existe et il faut lui donner une réponse. L'année dernière un consommateur européen sur deux disait redouter une hausse des prix à l'occasion du passage à l'euro. Ils sont deux sur trois aujourd'hui. La Commission a donc encouragé plusieurs types d'actions :

- un engagement des Etats membres à convertir leurs tarifs de façon neutre ou vers le bas. Tous l'ont fait ;
- la généralisation du double affichage des prix début 2002. C'est le moyen le plus simple, pour le consommateur, de vérifier les prix dans une échelle qu'il comprend ;
- un engagement des commerçants à organiser un passage à l'euro globalement neutre. Un accord européen a été trouvé en ce sens sous l'égide de la Commission ;
- enfin, pour rassurer rapidement les consommateurs, nous établirons début 2002 des indices de prix beaucoup plus fréquents, en suivant un échantillon ad hoc de produits.

■ Le 15 octobre dernier, Laurent Fabius s'est inquiété du retard des entreprises françaises pour adapter leurs terminaux de paiement. Qu'en est-il dans les autres pays ?

La Commission a négocié, en février dernier, un accord avec les trois associations bancaires européennes (le Groupement européen des banques coopératives, le Groupe européen des caisses d'épargne et la Fédération bancaire eu-

ropéenne). Les banques s'engageaient notamment à écrire à leur clientèle de commerçants pour attirer leur attention sur la nécessité d'adapter les terminaux de paiement à l'euro. En mai 2001, 53 % des banques interrogées l'avaient fait. Deux pays nous inquiètent particulièrement : l'Autriche et l'Irlande, où l'adaptation des terminaux de paiement à l'euro n'a pour ainsi dire pas commencé.

■ Quel est votre point de vue sur l'ouverture des banques le 1^{er} janvier ?

La Commission considère que l'ouverture des guichets des banques le 1^{er} janvier 2002 serait utile, car elle permettrait un démarrage immédiat des opérations d'échanges et contribuerait ainsi à réduire un petit peu l'intensité des problèmes de rendu de monnaie dans les commerces.

À l'heure actuelle, dans trois pays : l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas, les banques seront ouvertes le 1^{er} janvier 2002, mais accessibles aux seuls entreprises et commerçants. Au Luxembourg, les banques seront ouvertes dans l'après-midi du 1^{er} janvier et accessibles à tous. Au Portugal, en Italie et en Grèce, le débat demeure intense sur la question avec une possible issue positive.

■ Les banques françaises ne souhaitent pas payer les frais d'un abaissement momentané des seuils minimums de paiement par carte. Qu'en est-il ailleurs dans la zone euro ?

Nous avons demandé aux trois associations bancaires européennes que la part fixe de la commission prélevée sur les commerçants lors d'un paiement par carte puisse être neutralisée durant les premières semaines de janvier – le cas échéant, en ajustant vers le haut la part variable – afin de permettre l'abaissement du seuil d'acceptation des cartes. Nous n'avons pas obtenu d'accord. Le Luxembourg est le seul pays où les commissions prises sur les commerçants seront fortement réduites pour les premières semaines de 2002 (50 %). Pour être honnête, nous avons cessé de faire pression sur ce dossier, car nous avons eu quelques doutes, dans certains pays, sur la capacité technique des systèmes à traiter une forte augmentation du volume d'opérations.

L'euro hors zone

■ Hors zone euro, la majorité des commerçants suisses et de grandes enseignes de distribution britanniques accepteront l'euro en janvier. Qu'en pensez-vous ?

56 pays ont déjà choisi l'euro comme devise d'ancrage de leur monnaie, par un change fixe ou périodiquement ajustable. En Suisse et au Royaume-Uni, cet intérêt pour l'euro répond à une réalité économique. Les commerçants sont pragmatiques et veulent simplement répondre à la demande de leurs clients dans les zones touristiques ou frontalières. Dans les autres pays se pose le problème plus vaste de l'euroisation. Il y a des pays dont l'euro sera la monnaie, par exemple, le Kosovo ou le Monténégro. L'intérêt pour ce genre d'opération va croissant dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les institutions européennes sont extrêmement prudentes à l'égard de l'euroisation de pays candidats à l'Union européenne. Les critères prévus par le traité pour participer à l'euro doivent s'appliquer : il ne saurait y avoir deux poids deux mesures. Pour les autres, nous ne facilitons pas l'euroisation, mais nous ne l'empêchons pas non plus.

■ Quels plans de secours sont prévus en cas de grève lors du passage à l'euro fiduciaire ?

Tous les plans d'urgence sont nationaux. Mais en général, ils prévoient tous trois hypothèses : la réquisition des transporteurs de fonds, le recours à la police ou à l'armée. La moitié des Etats escortent systématiquement les transports : une attaque de convoyeurs avec des victimes peut rapidement dégénérer en grève. Les banques centrales se sont organisées pour faire face au risque de grève des imprimeries nationales et ont beaucoup progressé dans la mise en commun de la production. La grève de l'imprimerie de la Banque de France a d'ailleurs été un des facteurs déclencheurs.

■ Des euros ont été déjà mis en circulation en Autriche ; en France, il y a eu des kits euro non correctement remplis. Quels enseignements concrets en tirez-vous et quelles recommandations faites-vous ?

Il est inévitable que se produisent des fuites techniques dans les pays où la préalimentation des commerces a commencé. Il faut éviter pour autant de surcharger les pénalités en cas de circulation anticipée ou de perte de billets. En Italie, par exemple, un commerçant qui mettrait en circulation des billets ou qui en perdrait serait tenu de payer 25 000 euros à la banque commerciale plus 3 000 euros par billet perdu avec un plafond de 2 millions d'euros. Ces pénalités excessives sont contre-productives : elles dissuadent les commerçants de participer aux opérations de préalimentation.

■ Des erreurs (volontaires ou non) de paiements par chèques se produisent déjà avec l'arrivée de l'euro. Ne craignez-vous pas une multiplication ?

Il y en aura inévitablement davantage. Tous les chèques émis en monnaie nationale jusqu'au 31 décembre à minuit doivent être traités normalement par les banques lorsqu'ils sont présentés durant leur période de validité. Mais se pose le problème des chèques émis en 2002 en monnaie nationale, qui en théorie, doivent être refusés par les banques. Naturellement, il y aura fatalement des chèques qui seront volontairement anti-datés et il faut également s'attendre, en France, à une croissance des cas de

chèques mutés. Le problème des chèques est particulièrement épineux en Grèce où les commerçants utilisent généralement des chèques post-datés en règlement de leurs fournisseurs.

■ Que conseillez-vous aux Etats membres aujourd'hui ?

De rendre la participation des commerçants aux opérations de préalimentation plus attractive et de faciliter la mise en œuvre des actions de formation du personnel de caisse. A l'heure actuelle, nous avons le sentiment que le cadre offert aux commerçants est encore peu satisfaisant. Il nous paraîtrait normal que ces derniers bénéficient, par exemple, des mêmes dates de débit que celles dont bénéficient les banques commerciales auprès des banques centrales. Ceci dit, une nouvelle décision de la BCE autorise à la fois l'utilisation immédiate des billets reçus via la préalimentation à des fins de formation, et la possibilité d'en obtenir immédiatement, y compris lorsque la sous-préalimentation n'a pas commencé. Des tests dans de grandes enseignes de distribution montrent des taux d'erreurs avoisinant les 5 % dans le rendu de monnaie. En participant à la préalimentation, les commerçants peuvent former sans attendre leur personnel. Cela réduira les erreurs et accélèrera les passages en caisse. C'est un argument de poids pour convaincre les commerçants de participer.

■ A partir du 1^{er} janvier, une communication spéciale est-elle prévue ?

L'introduction d'une monnaie européenne implique une communication européenne. Une cellule européenne va donc être mise en place pour suivre l'opération. Elle recueillera ses informations de toutes les cellules de veille des ministères des finances nationaux, ainsi que du secteur privé – banques et grande distribution –. Elle devra effectuer, à partir du 1^{er} janvier 2002 et pendant trois semaines, un rapport public quotidien sur l'état d'avancement des opérations. ■

Propos recueillis par Grégoire Hauseux

“Il nous paraîtrait normal que les commerçants bénéficient des mêmes dates de débit que celles dont bénéficient les banques commerciales auprès des banques centrales.”